



D.2.3 Protocole de monitoring du racisme dans le sport (Proposition de projet Monitora)

Définition du monitoring

Le monitoring est un outil efficace pour comprendre le niveau de diffusion d'un phénomène donné dans une communauté. Il s'agit d'un outil méthodologique bien appliqué en Europe sur divers sujets aux niveaux local et national, continental ou international. L'objectif du suivi de la discrimination dans le sport devrait être d'étudier systématiquement les formes de discrimination qui traversent le monde du sport au quotidien. De cette manière, la dynamique et les caractéristiques de la discrimination peuvent être détectées et analysées, et des stratégies efficaces de prévention, d'atténuation et de protection des personnes concernées peuvent être définies. Les États membres de l'UE ont

été invités à plusieurs reprises à se doter de mécanismes organisés pour signaler et gérer les comportements discriminatoires dans le monde du sport, ainsi que de systèmes de suivi et de collecte de données en coopération avec les fédérations sportives.¹

Les meilleurs systèmes de suivi adoptent une perspective holistique capable de saisir de nombreux éléments de la réalité à travers de multiples interprétations (socio-économiques et culturelles) et échelles (locale, régionale, nationale, continentale). Dans le cas d'un suivi de la discrimination (ethnique et raciale, par exemple), il est nécessaire de combiner des analyses qualitatives et quantitatives des rapports de discrimination avec la collecte, le traitement et la diffusion des données.

¹ Voir ECRI, Recommandation de politique générale n°12 sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le sport adoptée le 19 décembre 2008, Strasbourg, 19 mars 2009, p. 5, ici: <https://rm.coe.int/ecri-general-policy-recommendation-no-12-on-combating-racism->

[and-racia/16808b5ae7](https://rm.coe.int/ecri-general-policy-recommendation-no-12-on-combating-racism-) et FRA, Racisme, discrimination ethnique et exclusion des migrants et des minorités dans le sport: La situation dans l'Union européenne. Rapport de synthèse 2010, p. 13, disponible ici: https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/1206-FRA-report-Racism-in-sports-summary-EN-2010-10-28.pdf.

De cette manière, un lien étroit peut être établi entre les résultats du suivi et les services et interventions visant à soutenir, protéger et indemniser les personnes touchées par la discrimination et la violence racistes.

Le développement d'un processus de monitoring se compose de plusieurs étapes, que nous verrons en détail plus loin et que nous pouvons esquisser ici: la définition de l'objectif (exclusivement la collecte de données ou la mise en œuvre d'actions concrètes) et de l'objet d'étude ; la sélection de la terminologie opérationnelle et des indicateurs de référence ; l'identification des sujets à impliquer (cibles) et la définition du contexte ; l'analyse de la représentation du phénomène (par exemple, si et comment il est rapporté dans les médias) et la définition des modalités d'intervention (une fois l'information obtenue, que peut-on faire concrètement ?).

On peut distinguer deux types de monitoring : le monitoring proactif et le monitoring réactif.

- Le **monitoring proactif** vise à anticiper et à prévenir les éventuelles conséquences négatives du phénomène identifié. Les enquêtes ont une fonction prédictive, c'est-à-dire qu'elles visent à prévoir l'évolution possible des événements, en s'appuyant sur des méthodologies et des outils utiles pour percevoir les problèmes à l'avance, de manière à planifier des actions appropriées en temps utiles. Dans le cas du suivi de la discrimination dans le sport, tous les outils de prévention seraient activés pour tenter d'empêcher le phénomène de se développer, avec des campagnes de sensibilisation, des cours de formation sur des sujets spécifiques et des actions préventives (telles que des sanctions préliminaires). Les actions

seraient "sur le terrain" (c'est-à-dire le résultat d'une recherche proactive pour trouver des sujets à impliquer) et viseraient à empêcher la propagation du phénomène étudié (dans ce cas, le racisme dans le sport);

- Le **monitoring réactif** opère sur la base d'une réaction à des faits, des événements, des phénomènes qui se sont déjà produits. Ils enquêtent avec une fonction réactive, c'est-à-dire avec l'intention de répondre à des faits précédemment détectés, au moyen de structures et de méthodologies capables de contrecarrer ou de modifier efficacement leur trajectoire. Dans le cas du monitoring de la discrimination dans le monde du sport, les actions commenceraient après l'apparition de la discrimination et avec l'intention d'en limiter les effets. Les actions consisteraient à favoriser les mécanismes réceptifs, tels que les rapports ou les témoignages, en mettant les structures nécessaires (par exemple les centres de contact, les lignes d'assistance, les services de conseil territoriaux) à la disposition des personnes concernées (cibles) pour détecter les incidents ou les informations, en attendant que les victimes ou les témoins de la discrimination agissent.

La définition de l'objectif

La première phase d'un monitoring est la définition de l'objectif de l'enquête. Cette phase préliminaire doit être abordée avec précision car elle orientera toute la structure du contrôle et les conclusions auxquelles le monitoring aboutira.

Pour comprendre certaines des erreurs à éviter, nous pouvons citer un

monitorage réalisé par l'UISP dans le cadre du projet SENTRY.²

Le projet a développé une méthodologie commune pour le monitorage, la prévention et la médiation de la discrimination dans les sites sportifs et au-delà, basée sur le rôle que le sport de base peut jouer dans la lutte contre la discrimination et le soutien aux victimes.

Les intentions du projet étaient de surveiller toutes les formes de discrimination dans le sport par la formation du personnel, la diffusion et l'administration d'un questionnaire pour simplifier le dépôt des plaintes, et d'appeler à la création d'une base de données européenne sur la discrimination dans le sport.

Le projet a obtenu de bons résultats, mais la difficulté de vouloir surveiller toutes les formes de discrimination (antitsiganisme, antisémitisme, homolobitranphobie, capacitisme, racisme, sexisme, etc.) et de ne pas se concentrer sur une forme en particulier est apparue dès le début.

Parmi les difficultés qui ont émergé :

- La formation est devenue difficile et trop complexe (il est plus facile de former le personnel à l'identification d'une discrimination spécifique);
- L'extension excessive de l'objectif a compliqué la possibilité du dépôt de plaintes et d'actions concrètes (un objectif trop

étendu nécessite plus de ressources et ne simplifie pas la procédure d'établissement de rapports);

- Le choix d'une cible trop hétérogène a créé des complications du point de vue des critères méthodologiques (et donc de la poursuite des enquêtes sur un échantillon trop varié);
- La décision de suivre toutes les formes de discrimination a risqué de simplifier les résultats obtenus, d'un point de vue trop quantitatif, sans approfondir les causes sociales, culturelles, économiques et politiques profondes que chaque forme de discrimination entraîne.

Sur la base de l'expérience de SENTRY, nous pouvons constater que le choix le plus efficace pour le monitorage est d'identifier un phénomène spécifique à surveiller (par exemple le racisme) dans un contexte spécifique (par exemple le sport) et d'impliquer les sujets (cibles) qui sont liés au phénomène choisi (par exemple les personnes racisées ou d'ascendance africaine).

Les étapes du développement d'un monitorage

Sur la base des expériences passées, nous pouvons résumer en quelques points les principales étapes de l'élaboration d'un monitorage :

² Il s'agit d'un projet soutenu par le programme Erasmus+ de la Commission européenne, promu par International Sport and Culture Association - ISCA (Danemark), European Forum for Urban Security - Efus (France) ; Fundacio Red Deporte y

Cooperacion - RDC (Espagne) ; Vienna Institute for International Dialogue and Cooperation - VIDC (Autriche), Koinoniki Synetairistiki Epicheirisylogikis Kai Koinonikis Ofeleiasen-Drasei - KONSEP en DRASEI (Grèce) et Unione Italiana Sport per Tutti - UISP (Italie).

Fixer l'objectif. Un monitoring efficace fixe dès le départ l'objectif de son enquête. Les objectifs peuvent être : des activités officielles de collecte de données et de suivi sur la discrimination dans le monde du sport ; des initiatives de suivi promues par la société civile ; la représentation du racisme dans le sport dans les médias (médias traditionnels et réseaux sociaux) expérimentée par des associations ou des instituts de recherche publics ou privés ;

Identifier l'objet. L'identification de l'objet (phénomène) à surveiller est une étape importante de la surveillance. Il peut s'agir d'un phénomène aux dimensions micro ou macro, contemporain ou passé, spécifique ou global. L'identification du phénomène à surveiller s'accompagne d'une recherche dans la littérature disponible. Cette action a une fonction présélective qui oriente la recherche vers un phénomène spécifique en fonction de la bibliographie académique et scientifique. Un exemple d'objet à surveiller pourrait être le racisme, qui devra ensuite être défini empiriquement par le choix des indicateurs à collecter.

Définir la terminologie opérationnelle. Le choix de la terminologie la plus appropriée est crucial pour un bon suivi, tant pour le respect des acteurs que pour la rigueur méthodologique. Il serait souhaitable d'opter pour l'utilisation de termes partagés par l'appareil juridico-normatif et le monde académique national et européen. La référence à la

bibliographie scientifique-académique limiterait le caractère discutabile de l'utilisation de certains termes plus controversés. Dans le cas du suivi du racisme, par exemple, il est nécessaire d'explicitier dès le départ ce que l'on entend par référence à la catégorie "racisme" ou à la catégorie "ethnicité".

Sélectionnez les indicateurs. Par "indicateurs", nous entendons un lien de représentation sémantique entre un concept général et un concept plus spécifique dont nous pouvons donner une définition plus claire. Dans le cas du suivi du racisme, les indicateurs pourraient être des incidents de discrimination signalés ou sanctionnés.

Identifier les sujets. Par "sujets", nous entendons les personnes qui, en tant que cibles du phénomène étudié, seront au centre du suivi. Dans le cas du suivi du racisme, les sujets (cibles) potentiellement concernés seront les personnes racisées. Cette définition est suivie d'une définition empirique de ce que sont les cibles (quelles communautés et selon quelles caractéristiques seront la cible de la discrimination ou de la violence raciste). Nous pourrions définir la cible comme étant les personnes Afro-descendantes, c'est-à-dire les personnes ayant une pigmentation de peau noire ou une ascendance africaine commune qui sont ciblées pour ces caractéristiques (si elles sont également ciblées pour d'autres caractéristiques, elles sont victimes de discrimination multiple) ou inclure les personnes d'autres

continents qui sont exposées à des processus de racialisation en raison de leurs caractéristiques somatiques, "ethniques" ou de leurs origines nationales.

Définir le contexte. Par "contexte", nous entendons le lieu choisi pour que le suivi s'inscrive dans la dimension du phénomène étudié. Ce lieu permet de délimiter le suivi dans l'espace et dans le temps, ce qui améliore sa précision et son degré de validité scientifique. Dans le cas d'un monitoring du racisme dans le monde du sport, il serait utile de définir les disciplines sportives suivies et les niveaux de pratique sportive concernés.

Définir une classification des niveaux de pratique sportive faisant l'objet d'un monitoring.

Cette classification devrait faciliter l'émergence et la visibilité des cas récurrents de discrimination et de racisme non seulement dans le sport professionnel et d'élite, mais aussi dans le sport amateur et de masse.

Quatre catégories pourraient être distinguées :

Sport professionnel/ d'élite : cette catégorie pourrait inclure tous les sports avec des athlètes professionnels et les compétitions de haut niveau réservées aux sports non inclus dans le sport professionnel, mais néanmoins d'élite ;

Sport amateur de haut et moyen niveau: ce groupe comprend les compétitions amateurs de haut et moyen niveau, pour lesquelles le(s) athlète(s) impliqué(s) reçoit(vent) un salaire ou une compensation pour sa/leur performance ;

Sport amateur et sport de masse compétitif : le monde varié du sport amateur entre dans cette catégorie. Il s'agit du vaste monde du sport de masse dans lequel les personnes, les équipes et les participants s'engagent dans des compétitions par passion, sans recevoir de rémunération financière. Il comprend les championnats, les tournois et les compétitions au niveau le plus bas des fédérations, les tournois de base des jeunes et presque toutes les activités de compétition des organismes de promotion du sport ;

L'activité physique récréative et non compétitive : elle comprend toutes les activités et disciplines qui ne visent pas la compétition et la concurrence avec d'autres (en tout cas avec soi-même), mais dont l'objectif est de promouvoir le bien-être psychophysique : des cours de yoga à la marche, de la participation à des courses non compétitives à la nage libre en piscine.

Investigation de la représentation du phénomène.

Un élément qu'il faut garder à l'esprit et qui peut souvent constituer l'objectif ultime d'un suivi est la représentation du phénomène étudié. Enquêter pour savoir si, comment et de quelle manière le phénomène étudié est représenté dans les médias (traditionnels et réseaux sociaux) à l'échelle nationale ou locale est d'un grand intérêt afin de vérifier si et dans quelle mesure il fait l'objet d'un débat public et médiatique. Dans le cas du suivi du racisme dans le sport, il pourrait être utile d'étudier la manière dont les journaux sportifs nationaux rapportent (et donc

représentent) le racisme dans le sport.

Sélection des modalités d'intervention. Les modalités d'intervention dans un monitoring sont liées aux objectifs initialement fixés (collecte de données, sensibilisation ou soutien à des actions déjà hypothétisées). Parmi celles-ci, on peut en identifier certaines dans le cas du monitoring des discriminations dans le sport : apporter aux victimes de discriminations un

soutien dans leur signalement aux autorités compétentes et lors d'éventuelles procédures judiciaires ou administratives ; promouvoir l'adoption d'actions positives pour éviter les situations de désavantage pouvant être liées à l'origine "ethnico-raciale" ; recevoir et examiner les rapports/plaintes de victimes potentielles ou de témoins d'un traitement inégal et inciter les institutions publiques et sportives à prendre des mesures pour prévenir et combattre les discriminations dans le sport.

Recommandations pour un monitoring efficace

Dans le cadre du dialogue avec diverses organisations européennes de surveillance, de nombreuses recommandations ont été formulées concernant ce qui pourrait être fait et ce qui devrait être évité afin de rendre la surveillance plus efficace ; nous en résumons quelques-unes ici :

Ce qu'il faut éviter:

Le manque de dialogue entre les entités ou les sujets impliqués dans le monitoring (souvent parce qu'il s'agit de sujets de taille différente et avec une disparité de pouvoir : par exemple, autorité locale et sujet national, associations sportives de base et fédérations nationales ;

- Le manque de transparence des données collectées, à savoir l'impossibilité de les partager, rend difficile les développements à grande échelle ;
- Le peu d'attention accordée par de nombreuses enquêtes sur la discrimination au domaine du sport, comme s'il n'était pas pertinent ou entouré d'incidents racistes ;
- La non-implication dans le monitoring des personnes (cibles) affectées par le phénomène étudié. Par exemple, dans le cadre d'un suivi sur le racisme, on ne peut pas ne pas impliquer les communautés racialisées.

Ce qu'il faut faire:

- Le monitoring doit être permanent, multi-niveaux (local, régional, national) et réalisé dans différents contextes (travail, école, sport, etc.). Par exemple, avec la mise en place d'observatoires territoriaux capables de détecter et de lutter contre les discriminations ;

- Dans le cas d'un monitoring sur la discrimination ou le racisme, il est crucial que les organisations impliquées établissent clairement ce que l'on entend par "discrimination" et "racisme". Une fois le langage opérationnel clarifié, les mesures qui peuvent être adoptées peuvent être envisagées ;
- Il est nécessaire d'offrir des espaces sûrs pour le signalement (et de lutter contre le sous-signalement), mais ces espaces doivent être suivis d'actions concrètes, afin que la personne ne soit pas dissuadée de faire son signalement ;
- La coopération entre plusieurs acteurs (réseaux) est nécessaire pour que les informations et les données collectées puissent donner une image plus large (locale, régionale, nationale) et qu'il soit plus facile d'activer des mesures préventives. Par exemple, avec la collaboration entre différents organismes sportifs tels que les organisations sportives de base et les fédérations nationales ;
- Élargir au maximum le réseau (organisations, associations, institutions, etc.) pour qu'il soit impliqué dans le développement de la surveillance. Il s'agit d'entités territoriales, nationales ou continentales qui peuvent jouer un rôle actif dans le suivi ou le soutien ;
- Dans le cas de la surveillance du racisme dans le sport, les acteurs à impliquer seront les victimes potentielles (encouragées à signaler les incidents de discrimination) et les acteurs capables d'agir en tant que témoins, éducateurs ou décideurs/autorités dans les cas de discrimination (juges de compétition et entraîneurs, mais aussi acteurs collectifs : des autorités chargées de l'égalité de traitement aux institutions sportives (fédérations et clubs), aux clubs, aux associations sportives de base);
- Le monitoring inclut également la dimension du racisme institutionnel, c'est-à-dire la forme de discrimination par laquelle une personne est exclue ou discriminée indirectement, sans référence explicite à ses caractéristiques (par exemple, la couleur de la peau), mais de telle manière que toute personne présentant ces caractéristiques spécifiques est exclue. Un exemple pourrait être, par exemple, le fait que les athlètes qui ne sont pas citoyens européens ne se voient pas garantir l'égalité d'accès aux compétitions sportives nationales et internationales par rapport aux citoyens européens ;
- Il est important d'inciter les institutions publiques à plusieurs niveaux (gouvernements nationaux ou supranationaux) à se conformer à la législation nationale ou aux lignes directrices de l'UE en matière de lutte contre la discrimination en général et dans le monde du sport en particulier ;
- Il est nécessaire de promouvoir des campagnes de sensibilisation et des cours de formation sur ce qu'est la discrimination et comment la combattre dans différents domaines en dehors du sport et à différents niveaux du sport (professionnel, amateur, etc.). Il est particulièrement important de promouvoir

des activités d'information, de sensibilisation et de formation contre la discrimination et le racisme destinées aux jeunes et aux écoles ;

- Il ne faut pas sous-estimer l'importance des réseaux sociaux dans la propagation du racisme et dans la promotion des campagnes de lutte contre le racisme.

Recommandations pour un système de classification

Un monitoring nécessite un système de classification capable de définir méthodologiquement la manière dont les indicateurs choisis pour l'enquête seront collectés. Le système de classification élaboré par l'Observatoire national contre la discrimination dans le sport "Mauro Valeri", créé en Italie à titre expérimental en 2020 pour approfondir le suivi des formes de discrimination dans le monde du sport de masse, fournit des indications utiles.

Le système de classification adopté permet de ventiler les informations collectées en fonction des variables suivantes.

Le **type d'acte ou de comportement discriminatoire** (discrimination, violence verbale, violence physique ou dommages à la propriété ou aux biens). La violence verbale, qui est la plus fréquente, est ventilée en trois catégories principales : insultes, menaces ou violences racistes; propagande (écrits, banderoles, tracts, affiches à contenu discriminatoire) ; manifestations publiques (les chants racistes entrent dans cette catégorie) ;

La **zone géographique** (municipalité, province et région);

les **disciplines sportives concernées**;

Le **niveau sportif** (professionnel/élite, amateur de haut niveau et de niveau moyen ; sport de base amateur et compétitif; activité récréative et non compétitive);

Le **motif de la discrimination**: traits somatiques, origines nationales ou "ethniques", appartenance et croyances religieuses, état de capacité, sexe, orientation sexuelle;

Le **genre et la nationalité** des victimes;

Le **groupe d'âge des victimes** (enfants de 0 à 17 ans, jeunes de 18 à 29 ans, adultes de 30 à 64 ans, personnes âgées de 65 ans et plus);

Les **groupes d'acteurs de la discrimination** (joueurs, supporters individuels ou collectifs, arbitres, officiels sportifs, citoyens, groupes de supporters fascistes/nazis);

Le **type de réaction des victimes** (signalement aux autorités compétentes, signalement avec déclaration publique, pas de signalement)

Le **type de sanctions prises** (disciplinaires, contre le club, contre les dirigeants, pas de sanction).

L'expérience de monitoring Spad à Bologne (Italie)

L'Observatoire SPAD est géré par COSPE pour le Centre d'aide anti-discrimination de la municipalité de Bologne. L'observatoire analyse les informations sur les rapports faits directement au centre d'aide par les victimes ou les témoins de discrimination. Il mérite d'être mentionné parce qu'il représente un modèle d'observatoire territorial, développé en co-conception entre l'administration municipale et 33 associations locales, qui relie étroitement les activités de monitoring à la protection des victimes de discrimination.

Les informations sur les cas individuels sont d'abord recueillies dans un formulaire d'enquête rempli par l'opérateur du centre d'assistance, laissant à l'utilisateur la liberté de ne fournir que les informations qu'il juge appropriées, puis saisies dans une base de données utilisée uniquement par les opérateurs du centre. Les données sont ensuite anonymisées, introduites dans une seconde base de données et traitées.

Les données publiées fournissent des informations sur la modalité (directe, indirecte, institutionnelle, systémique, perçue) et le type de discrimination signalée (différence de traitement, agression verbale, agression physique, vandalisme, discours de haine), le motif (religion, origine/nationalité, origine ethnique, identité et expression de genre, orientation sexuelle, handicap, âge, statut socio-économique, autres conditions personnelles), les agents discriminants (entités privées, services ou administrations publics, particuliers, discrimination systémique, forces de l'ordre, aucun auteur identifié). Enfin, certains détails personnels des utilisateurs (âge, pays d'origine), la portée et le lieu de la discrimination et le type d'interventions entreprises par le service sont enregistrés. Dans le système de classification actuel, la discrimination dans le domaine du sport devrait être classée dans la catégorie "temps libre".

La méthodologie de travail adoptée combine une analyse qualitative et quantitative des rapports de discrimination collectés et enregistrés. L'analyse est ensuite complétée par les réflexions et les informations fournies par l'équipe de SPAD concernant le travail entrepris sur le projet au cours de la même période d'expérimentation.

Globalement, SPAD se présente comme une réalité vertueuse à plusieurs égards :

- 1.Son caractère hautement participatif résultant d'un dialogue et d'une médiation constants entre les réalités locales, les citoyens et l'administration municipale ;
- 2.Son intention de suivre, de collecter, d'analyser et de traiter les données issues des apports reçus est due à son désir de guider les actions de l'administration, non seulement à l'extérieur mais aussi à l'intérieur ;
- 3.Son approche "intersectionnelle" de la discrimination permet de saisir la complexité de la discrimination "multiple" et "intersectionnelle", marquée par un chevauchement de facteurs discriminatoires (handicap, ethnicité, âge, sexe, religion, identité de genre, orientation sexuelle, etc. ;)
- 4.Le réseau d'associations et d'organismes impliqués dans la conception et la gestion du projet SPAD permet à ce dernier de fonctionner correctement sur l'ensemble du territoire grâce à un dialogue constant entre les multiples réalités locales.

L'expérience de monitoring informel du FC Kraainem (Belgique)

L'FC Kraainem, è una squadra di calcio situata nell'omonima cittadina nei pressi di Le FC Kraainem est un club de football situé dans la ville homonyme près de Bruxelles. Club historique belge fondé en 1924, le FC Kraainem est connu pour développer des activités d'inclusion de la diversité au sein de sa pratique sportive, et notamment pour son implication dans des projets d'inclusion des jeunes réfugiés. Un engagement qu'il poursuit depuis la crise migratoire de 2015.

Le club ne dispose pas d'un système de suivi structuré et systématique, mais promeut plusieurs initiatives de suivi informelles. Le manager et joueur du FC Kraainem, Benjamin Renaud, a décrit le système de suivi au sein du club comme une formation constante des membres professionnels et des bénévoles, y compris des parents et d'autres personnes qui ne sont pas directement incluses dans l'organigramme du club. Pour la formation, le club travaille avec un réseau d'organisations de la société civile, mais aussi avec le soutien d'organismes publics tels qu'Unia, ou le personnel des centres d'accueil des réfugiés.

Le club reconnaît l'importance de créer des synergies et des collaborations sur le terrain afin de créer un réseau de parties prenantes multiples intéressées par la diversité. Parallèlement, le club a mis l'accent sur la création d'une communauté, à la fois en tant que communauté locale dans les zones où les installations du club sont situées, et dans le monde du football en général.

Le développement et la circulation des connaissances dans le domaine des mécanismes de discrimination qui sont souvent cachés ou banalisés dans la pratique sportive quotidienne sont particulièrement importants. Il est intéressant de noter qu'au sein de la FC Kraainem, les cours de formation existent également sous la forme d'un suivi par les pairs ; les relations individuelles entre les membres, en particulier entre les plus anciens et les plus jeunes, sont considérées comme essentielles pour favoriser la circulation de connaissances actualisées et contextualisées, ce qui est extrêmement utile pour l'identification de nouveaux problèmes et de situations complexes.

Outre la formation, la FC Kraainem organise régulièrement des réunions et des activités de groupe pour partager et discuter des questions de discrimination. Il s'agit de réunions informelles et non obligatoires qui se tiennent régulièrement pour mettre à jour les connaissances et le suivi interne de toutes les formes de discrimination et de racisme qui ont pu se produire, même si ce ne sont pas les seuls points à l'ordre du jour. La fonction principale de ces réunions est de partager les problèmes et de proposer des solutions sous forme de recommandations, par exemple aux entraîneurs et aux parents, ou de présentation des meilleures pratiques. Des parties prenantes externes peuvent également être invitées. La méthodologie de suivi fournie est principalement informelle, bien que des mesures soient systématiquement prises lorsque des cas de discrimination se produisent ; des solutions peuvent être prises soit en interne, soit en externe, lorsque les cas les plus graves dépassent la responsabilité du club.

Les réunions internes du FC Kraainem ont également contribué à développer une culture de partage des problèmes au sein de la communauté du club, ce qui est extrêmement utile pour intercepter les formes de micro-discrimination et de discrimination quotidienne qui sont souvent cachées, communément acceptées ou non reconnues comme telles.



MONITORA est un projet promu par Lunaria (Italie) en coopération avec ISCA (Danemark), LIKKUKAA (Finlande), Stop Racism in Sport (Belgique), UISP (Italie), Université de Liège (Belgique), United for Intercultural Action (Hongrie) et soutenu par le programme Erasmus+. Le projet vise à renforcer les capacités et les compétences professionnelles des organisations de la société civile, des praticiens du sport de base, des institutions locales et nationales en matière de suivi et de signalement des discriminations dans le sport, à accroître leur visibilité et à identifier des actions stratégiques pour les prévenir et les contrer.

Info :

Lunaria, antirazzismo@lunaria.org

Web: <https://www.cronachediordinariorazzismo.org/monitora/>

